

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

Absent excusé : Philippe MAIMPONTE

Point 1 : - Augmentation des loyers

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'ensemble des loyers perçus par la commune sur ses immeubles loués.

Il informe le Conseil Municipal qu'il existe deux sortes de loyers, conventionnés ou non. Les loyers conventionnés sont augmentés chaque année suivant l'indice INSEE.

Après discussion, et afin d'uniformiser tous les loyers, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer l'indice INSEE sur l'ensemble des loyers au 1er juillet de chaque année.

L'indice de référence des loyers sera ainsi appliqué à la même date sur les deux loyers commerciaux (Salon de coiffure et Point multi-service).

Les locataires seront informés par écrit de cette décision.

Point 2 : - Cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la précédente réunion du conseil, il avait été validé d'inscrire la mise en conformité du cimetière aux dépenses d'investissement de 2022.

Cette mise en conformité se ferait en deux axes distincts :

- un axe immatériel, qui consiste à répertorier les tombes, numériser les actes de concessions avec indexation, créer un logiciel de suivi et afficher un plan pérenne pour un coût de 4 000 euros HT. Ces travaux

seraient réalisés par la société ACTIUM basée à PANAZOL -87350 .

- un axe matériel qui consiste à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, ainsi que l'acquisition d'un ossuaire et d'un caveau municipal d'attente.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager dès 2022 les travaux immatériels désignés dans l'axe premier et confie à la société ACTIUM – PANAZOL 87350 , le soin de réaliser ces travaux.

Le deuxième axe sera réétudié plus tard, en fonction de l'opportunité de pouvoir demander des aides à ces réalisations.

Point 3 : - Chaufferie

Nous avons fait le choix de la chaufferie de la maison des services pour déposer un dossier de demande d'aides à l'Etat (DETR). En effet, la somme des devis reçus pour ce dossier est plus élevée que le chiffrage estimatif.

Si l'aide DETR est attribuée, elle nous permettra de remonter à 80% de subvention pour la chaufferie bois.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un deuxième dossier DETR a été déposé pour subventionner le columbarium et le jardin du souvenir.

Point 4 : Multi –services

Rachel et Hervé ont dénoncé le bail pour le local commercial (épicerie-bar-restaurant) avec un préavis de 3 mois (donc une fin d'exploitation théorique au 28 février).

En revanche, ils restent locataires de l'appartement situé au-dessus, et le bail actuel ne permet pas à la mairie de le dénoncer avant son terme (31 décembre 2022) ce qui risque de poser problème dans la recherche de nouveaux exploitants.

Nous décidons donc :

- De nous assurer que, pour les prochains locataires, les baux du local commercial et du logement soient liés (avis légal à demander à l'AMF 15)
- De lancer la recherche active de nouveaux exploitants, une commission est créée à cet effet avec la participation de Laurent LIEUTAUD, Yves GOUTAL, Sébastien LAC, et Christine LEBRETION ;
- De se rapprocher de sites internet et de la CCI

Questions diverses :

- Le CCAS a offert 44 colis aux personnes de plus de 75 ans inscrites sur la liste électorale. Les conseillers municipaux se sont chargés de les distribuer avec plaisir.
- Les mêmes colis ont été offerts aux employés communaux lors d'un pot convivial.
- Il a été proposé de regarder pour installer une borne camping-car sur le site de l'ancienne laiterie et des jeux enfants au stade. Ces propositions seront étudiées.